

# Règlement

## ZenAttitude59 - Tombola de Noël

### Article 1 - Organisation du Jeu

ZenAttitude59, dont le siège social est situé au 6 grande rue François Fénelon 59400 CAMBRAI, organise, dans le cadre des fêtes de fin d'année, une tombola de Noël intitulé "Tombola de Noël".

Cette tombola débutera le 2 novembre 2024 lors du salon du bien-être et de la voyance de Caudry jusqu'au 5 décembre 2024 à 00h.

### Article 2 - Conditions de participation

La tombola est ouverte à toute personne majeure résidant en France Métropolitaine.

Pour participer, le participant devra acheter un ou plusieurs coupons de participation via le site [www.zenattitude59.com](http://www.zenattitude59.com) ou sur place lors du salon du bien-être et de la voyance, ou directement dans le cabinet situé 6 grande rue François Fénelon.

Sa participation fera office d'un coupon qui lui sera remis en main propre, si celui-ci participe sur place ou lors du salon du bien-être et de la voyance, par email si celui-ci achète les coupons de participation via le site internet [www.zenattitude59.com](http://www.zenattitude59.com).

Le participant pourra tenter sa chance plusieurs fois (5 fois maximum par personne) mais il ne sera accepté qu'un seul coupon gagnant par personne.

Le gagnant devra présenter le coupon acheté ou reçu par email pour bénéficier de son lot.

Tout coupon incomplet, illisible, surchargé, raturé ou falsifié sera immédiatement déclaré comme nul.

L'élimination immédiate du participant aura lieu si une tricherie est avérée.

La tricherie avérée peut prendre la forme de la production d'un faux billet ou d'une copie ainsi que l'utilisation d'une fausse identité afin de récupérer un lot.

Une fois le délai du 5 décembre à 00h passé, la tombola sera considérée comme close et aucune participation supplémentaire ne pourra être acceptée.

### Article 3 - Modalités du tirage au sort

Le gagnant sera désigné par tirage au sort.

Celui-ci sera réalisé dans le cabinet de zenattitude59, situé 6 grande rue François Fénelon à Cambrai en présence de Thyfaine Delhaye comme personne d'honneur pour tirer l'heureux gagnant et de madame Cécile Monclerq pour filmer l'évènement le vendredi 6 décembre 2024.

Le tirage sera effectué le 6 décembre 2024 à partir des souches des coupons achetés. Il ne sera attribué qu'un seul nom par lot.

Le résultat du tirage sera annoncé sur le site internet ZenAttitude59 et sur les comptes Facebook et Instagram de ZenAttitude59 ainsi que via un affichage accroché dans la salle d'attente du cabinet.

## **Article 4 - Dotation**

Le gagnant remportera l'un des 3 lots suivants :

Lot n°1 : 1 massage sensoriel + 1 séance de tarot + 1 huile essentielle personnalisée

Lot n°2 : 1 massage évason + 20 min gratuites

Lot n°3 : 1 massage zen

Il pourra y avoir 2 gagnants par lot.

Ces lots ne peuvent être ni échangés, ni remboursés, ni faire l'objet d'une contrepartie en espèces.

La personne tirée au sort sera désignée comme gagnant.

Le gagnant recevra une contremarque leur permettant de retirer leur lot ou de bénéficier de la prestation offerte par le lot.

Les personnes qui ne se seront pas manifestées après les fêtes de fin d'année se verront déchués de leur droit, et perdront la propriété du bien.

Il sera exigé la présentation du billet et d'une pièce d'identité du gagnant.

## **Article 5 - Utilisation des données personnelles**

Les informations personnelles collectées dans le cadre du jeu concours sont destinées uniquement à l'organisation du jeu et à la prise de contact avec le gagnant. Elles ne seront ni vendues, ni utilisées à d'autres fins.

## **Article 7 - Limitation de responsabilité L'entreprise**

Zen attitude59 se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'opération, en raison de tout événement sans que sa responsabilité ne soit engagée. Il n'y aura pas de remboursement par contre pour tous les participants pourront en présentant leur billet un réduction de -20% le (s) billet(s) de tombola acheté (s). Tout ticket illisible, surchargé, raturé ou falsifié sera immédiatement déclaré comme nul et non validé.

## **Article 8 - Acceptation du règlement**

La participation à la présente tombola implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation que ce soit de la part des participants.

Le gagnant ne peut en aucun cas réclamer ou exiger le remboursement de ce dernier.

## **Article 9 - Acceptation du règlement**

Ce règlement est déposé et consultable sur le site internet ou dans la salle d'attente du cabinet (<https://www.zenattitude59.com>) ou par demande par mail à l'adresse suivante : [zensuh59@gmail.com](mailto:zensuh59@gmail.com).